

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE
Séance du 9 Novembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 9 Novembre 2021, le conseil municipal de la commune de LA GACILLY, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la mairie, sous la présidence, de Philippe NOGET, Maire délégué de La Gacilly.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 03 Novembre 2021

Présents : MM. Delphine BOULANGER, Jean-Yves DRÉAN, Sophie NICOLE, Nicolas PIROT, Catherine LE CHENE-COLLEAUX, Jean-Yvon CASTEL, Marie FLAGEUL, Joseph GUILLOUCHE, Solange THOMAS-RUBEAUX, Philippe NOGET, Pierrick LELIEVRE, Eric VAUCELLE, Frédéric GLON, Fabrice GENOUEL, Valérie LETOURNEL, Karine BRANCHE, Sonia GUIMARD, Soazig GUERIN, Hélène MAGRE

Présents : 19
Absents : 10
Votants : 23

Absents : Jacques ROCHER (donne pouvoir à Philippe NOGET), Olivier ATHIMON, Chantal THERENE-NAEL, Christine RICHARD, Sylvie ROLLO, Lionel SOULAIN (donne pouvoir à Nicolas PIROT), Pierrick HERCELIN, Pierre CHOUPEAUX, Youenn COMBOT (donne pouvoir à Pierrick LELIEVRE), Mallory CANCOUET (donne pouvoir à Soazig GUERIN)

Hélène MAGRE a été élue secrétaire de séance.

Travaux – Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment industriel communal au Parc d'Activités Les Boussards

Lors du conseil Municipal du 28 juin 2021, vous avez émis un avis favorable concernant l'implantation du site de La Poste de La Gacilly, sur le parc d'activité « Les Boussards ».

Pour rappel, les besoins de La Poste Immobilier portaient sur les spécificités suivantes :

- Recherche d'un foncier de l'ordre de 1 300 m² à 1 500 m².
- Construction du local d'activité pour environ 370 m² comprenant 270 m² de surface de production et 100 m² pour les bureaux et locaux sociaux.
- Environ une vingtaine de places de parking pour le personnel et la clientèle.

A la suite de cette décision, la commune a fait appel à un Assistant à Maitrise d'Ouvrage (AMO) qui a établi le dossier de consultation des entreprises (DCE). Le marché de maitrise d'œuvre a été passé le 4 octobre 2021, pour une remise des offres le 25 octobre 2021.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 27 octobre 2021. En se basant sur l'analyse et le classement des offres de l'AMO, deux candidats ont été reçus à une audition le mardi 2 novembre 2021. A l'issue de celle-ci, la CAO a retenu le cabinet GOUBIN, pour un montant de 51 120,00€ H.T.

Il est précisé que l'Avant-Projet Sommaire et l'Avant-Projet Définitif doivent être rendus pour décembre, considérant que le groupe La Poste souhaite être informé, au plus vite, des études liées au bâtiment.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la décision de retenir le cabinet d'architecte GOUBIN pour la réalisation de ce programme.
